

Journée d'Etude

Avec les partenariats du Barreau de Grasse, du Barreau de Nice, de l'Ecole des Avocats du Sud-Est.

Le CERDP
organise à la

Faculté de Droit et Science Politique
Amphithéâtre 202 (1^{er} étage du bâtiment central)

Le vendredi 16 décembre 2011

une journée d'étude sur le thème :

La réforme de la garde à vue

La réforme de la garde à vue, concrétisée par la loi du 14 avril 2011, a été rendue nécessaire après les interventions successives de la Cour européenne des droits de l'homme, du Conseil constitutionnel et de la Cour de cassation. Les règles de la garde à vue ont subi de profondes modifications tant en ce qui concerne le placement en garde à vue que les droits du gardé à vue. Ainsi, le suspect, immédiatement informé de son droit au silence peut être assisté par un avocat au cours des auditions et confrontations pratiquées par la police.

Cependant, malgré ces profondes évolutions, des incertitudes demeurent sur ce nouveau régime de la garde à vue. En effet, il s'agit d'une réforme d'envergure dont seule la pratique peut permettre d'en constater les éventuelles insuffisances ou conséquences problématiques.

Cette journée d'étude organisée par le CERDP propose ainsi d'apporter un éclairage à la fois théorique et pratique sur la réforme de la garde à vue, en abordant une pluralité de thèmes qui seront traités par des universitaires et des praticiens.

PROGRAMME

Vendredi 16 décembre 2011

Sous la présidence de Eric de MONTGOLFIER, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice et de Jean PRADEL, Professeur émérite de l'Université de Poitiers

- 8h30 Accueil des participants
- 9h00 Allocutions d'ouverture
Christian VALLAR
Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice
Yves STRICKLER
Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,
Directeur du Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé

Thème de la matinée : Approches théoriques de la réforme

Présidée par **Eric de MONTGOLFIER**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice

- 9h30 **La garde à vue sous haute surveillance**
Christine COURTIN
Maître de Conférences, HDR à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,
Directrice du pôle pénal et procédure pénale du CERDP
- 10h00 **La garde à vue et la Cour de cassation**
Jean PRADEL
Professeur émérite de l'Université de Poitiers
- 10h30 **La garde à vue et les exigences européennes**
Jean-François RENUCCI
Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis
- 11h00 **Les limites de la réforme**
Cédric PORTERON
Avocat au barreau de Nice
- 11h30 Débats
- 12h00 **Déjeuner libre**

Thème de l'après-midi : Approches pratiques de la réforme

Présidée par **Jean PRADEL**, Professeur émérite de l'Université de Poitiers

- 14h00 **Le point de vue du magistrat du parquet**
Eric de MONTGOLFIER,
Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice
- 14h30 **Le point de vue du magistrat instructeur**
Guillaume COTELLE,
Juge d'instruction près le Tribunal de Grande Instance de Nice
- 15h30 Débats
- 16h00 Pause
- 16h30 **Le point de vue de l'avocat**
Michel VALIERGUE,
Avocat au barreau de Grasse, Bâtonnier de l'Ordre
Michel FARAUD,
Avocat au barreau de Grasse
- 17h00 **Le point de vue de l'officier de police judiciaire (sous réserve)**
- 17h30 Débats
- 18h00 Clôture

Université de Nice-Sophia Antipolis
Faculté de Droit et Science Politique

Journée d'étude

NICE, le vendredi 16 décembre 2011

**A RETOURNER AU PLUS TARD :
Le 5 décembre 2011**

Attention : Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au **5 décembre 2011**

BULLETTIN D'INSCRIPTION

au Secrétariat du **CERDP**
Faculté de Droit et Science Politique
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis
06050 NICE Cedex 1
Tél. : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67
Site internet : <http://webs.unice.fr/CERDP>

accompagné de votre règlement des droits d'inscription

Nom :

Prénom :

Profession :

Organisme :

Adresse :

Courriel :

50 Euros - la journée du 16 décembre 2011
(Les frais d'inscription comprennent l'accueil des participants et la documentation.)

→ Je règle la somme deEuros par chèque bancaire
OU postal ci-joint, **à l'ordre de l'agent comptable de l'UNS.**

Je souhaite une facture.

Je souhaite une attestation de présence.

Date : Signature :



CERDP

Journée d'Etude
du 16 décembre 2011

Conditions générales

Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au **5 décembre 2011**.

Date de clôture des inscriptions : **5 décembre 2011**.

A l'attention de Mesdames et Messieurs les avocats :

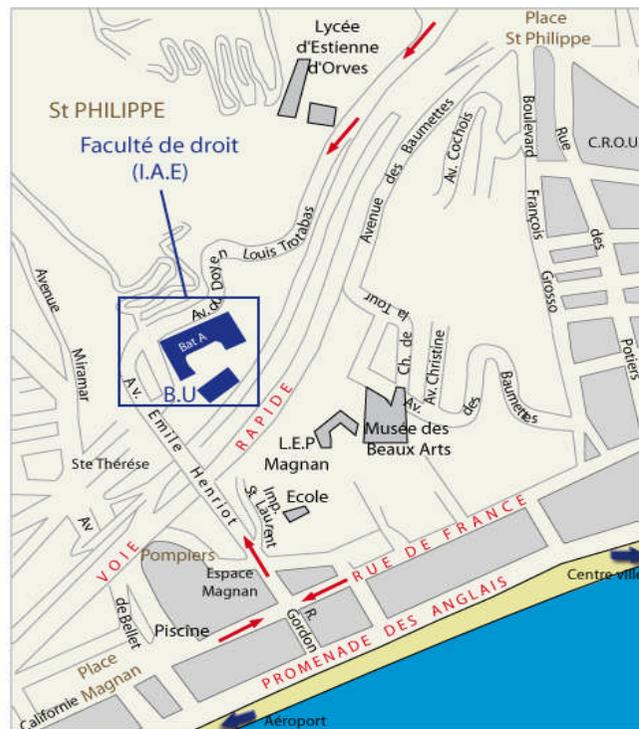
La participation à cette manifestation entre dans le cadre de la formation continue des avocats exigée en vertu de l'article 14 -2 de la loi du 31 décembre 1971.

La journée du 16 décembre 2011 peut être validée pour 6 heures de formation.

Une attestation de présence est délivrée sur simple demande.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au

Secrétariat du CERDP
Faculté de Droit et Science Politique
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis
06050 NICE Cedex 1
Tél : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67
Site : <http://webs.unice.fr/CERDP/>



UN DOUBLE ACCES :

- **par le Quartier St Philippe - Lycée Estienne d'Orves**
En partant de la **Place St-Philippe** (haut du Bd Francois Grosso), longer la **Voie Rapide** en prenant l'Av. *Robert Schuman*, puis dans sa continuité, l'Av. *Doyen Louis Trotabas*, qui mène tout droit à la Faculté.
- **par le Quartier Magnan - Rue de France :**
 - En venant de la Rue de France, **avant** la Piscine Jean Médecin, prendre à droite, la montée de l'Av. Emile Henriot
 - En venant de la Place Magnan, **après** la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot

Par le TRAIN SNCF : Arrêt "Nice-Ville"
Partant de la Gare : BUS 64 ; 71 ; 75 : Arrêt "Estienne d'Orves"
BUS 12 ; 17 : Arrêt "Rosa-Bonheur", sur la Rue de France

De l'AEROPORT
En voiture : Par la Promenade des Anglais
par le BUS :
Du Terminal 1 :
BUS 23 : Arrêt "Rosa-Bonheur" sur la Rue de France, en bas de l'Av. Emile Henriot.
BUS 98 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais du Terminal 2 :
BUS 99 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais

Par la ROUTE :

Autoroute A8 "La Provençale", sortie n° 50.
Une fois sur la Promenade des Anglais, à environ 5 km, tourner à gauche, direction Magnan, et tout de suite, après la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot.
L'entrée du Parking, se trouve après le 1er virage, sur l'Av. Doyen L. Trotabas.



Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé

avec le soutien



et le partenariat de



La réforme de la garde à vue

Journée d'étude organisée à la
Faculté de Droit et Science Politique de Nice (Amphi 202)

Sous la Présidence de

Eric de MONTGOLFIER,
Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice

Jean PRADEL,
Professeur émérite de l'Université de Poitiers

Direction Scientifique

Christine COURTIN
Maître de Conférences, HDR à l'Université de Nice – Sophia Antipolis.

NICE
Vendredi 16 décembre 2011

